

## La société populaire de Dijon envoie des cavaliers, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

La société populaire de Dijon envoie des cavaliers, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 8;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13388\\_t1\\_0008\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13388_t1_0008_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

la victoire. C'est vous encore dont les travaux infatigables s'appliquent à fertiliser la terre et à secourir les cultivateurs peu fortunés. Législateurs, ce sont ces immenses et glorieux travaux qui excitent notre reconnaissance, notre admiration et nos hommages.

Qu'une juste indignation confonde à jamais dans le même opprobre, et ceux dont la traîtresse voix sema trop long temps la désolante doctrine, et ceux qui deshonorèrent la raison humaine par de cruelles superstitions; que la vérité règne et non cette philosophie si vaine dans ses argumens, si orgueilleuse dans ses prétentions qui éblouit trop longtemps un siècle frivole et acheva de le corrompre. Votre récompense, Généreux représentans, est dans le cœur du peuple dont le bonheur fait l'objet de vos soins les plus chers. Le ciel et la terre sourient à vos glorieux travaux et nos campagnes semblent dans le renouvellement de l'année rurale, étaler un luxe extraordinaire de fécondité, en signe d'applaudissement et de joie; la cabane du pauvre s'embellit de son espoir, et c'est à vous qu'il doit l'espérance de son bonheur. Tels sont les vœux, tel est l'espoir que les amis de l'humanité fondent avec raison sur vos glorieux travaux. Il est passé le temps où une secte impie a su s'imposer à la multitude en préconisant le massacre et la désolation. Ces hypocrites démasqués et punis, cherchaient à dégoûter le peuple de la révolution en peignant l'homme révolutionnaire sous des couleurs absolument opposées à son véritable caractère.

L'homme révolutionnaire est un homme vertueux, et ils en avaient fait un barbare, un antropophage altéré de sang, tandis qu'il ne désire l'anéantissement que de ceux qui veulent anéantir la liberté. Quelle gloire pour vous, Législateurs, de laisser à la fin de votre carrière pénible, la France républicaine peuplée de véritables citoyens.

La postérité vous tiendra compte des difficultés sans nombre que vous avez surmontées, et vos noms inscrits au Panthéon français, seront à jamais gravés dans le cœur reconnaissant de tous les amis de la liberté. S. et F. »

SERVIN HERPÉ (présid.), LAMBIN, MIREYLEIS, FEUVRIER, BRIDON, VINCENT (agent nat.).

### 3

L'agent national près les district de Neuf-Saarwerden fait passer l'état des offrandes de ce nouveau district, composé de 43 communes, à elles jointes la Société populaire de Bouquenom et les autorités constituées; consistant en chemises, bas, souliers, habits, etc.. Il annonce aussi que différens immeubles provenant du ci-devant domaine, estimés 7,580 liv., ont été vendus le 15 floréal 39,765 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au Comité des domaines nationaux (1).

(1) P.V., XXXVIII, 120. B<sup>in</sup>, 8 prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Perlet, n° 615.

### 4

Les administrateurs du district de Nancy envoient à la Convention nationale un extrait du registre de leurs délibérations, contenant le discours prononcé par l'agent national, lors de l'enregistrement du décret du 27 germinal.

Dans ce discours, l'agent national exhorte ses concitoyens à la pratique de la justice et de la vertu, seules bases sur lesquelles la République puisse être solidement assise, et l'invite à se mettre en garde contre les ambitieux, les égoïstes et les intrigans; ces caméléons en politique, prompts à prendre toutes les formes et toutes les livrées, pour en imposer plus sûrement au peuple. « Vils flatteurs, » dit-il, c'est le luxe d'une fausse modestie que vous affichiez; sous une veste de bure, vous » en portiez de dorées, lesquelles vous ouvroient » la porte de ce qu'on appelloit les grands ».

« Ceux-là ne sont pas les ennemis les moins » dangereux du peuple, dit-il ailleurs, qui, sous » prétexte de liberté, traitent de despotes ceux » qui s'opposent à leurs volontés particulières; » ils croient voir l'esprit de parti dans tout » ce qui contrarie leurs vues, et ils ne songent » pas que la liberté d'opinions est une des » bases fondamentales du gouvernement républicain; et que la liberté d'agir n'a de » bornes que celles que la loi y a mises, etc.. »

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au Comité d'instruction publique (1).

### 5

La société populaire régénérée de Dijon (2) annonce qu'elle a fait partir 2 cavaliers jacobins, et que les sections de la même commune en équipement aussi; que l'une d'elles a déjà fait partir le sien.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Dijon, 4 prair. II] (4).

« Citoyens représentans,

La Société populaire de Dijon désirait présenter à votre barre deux cavaliers qu'elle a armés et équipés; ce sont les citoyens Tap et Bernard, mais le commissaire des guerres, en conséquence des ordres de la commission militaire, les a fait partir pour joindre le dépôt du 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval à l'Auxonne. Nous espérons qu'ils se montreront dignes du choix qu'on a fait d'eux; les sections de notre commune, animées du même zèle, vont aussi, en armer et équiper plusieurs, et déjà celle du centre a fait partir avec les nôtres le citoyen Claude Morin. S. et F. »

FELETIN, CORNEILLE.

(1) P.V., XXXVIII, 120. B<sup>in</sup>, 10 prair.; J. Sablier, n° 1342; J. Univ., n° 1649.

(2) Côte-d'Or.

(3) P.V., XXXVIII, 121. B<sup>in</sup>, 7 prair. (suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 119; J. Fr., n° 610; J. Sablier, n° 1342.

(4) C 306, pl. 1156, p. 1.